

# Le Canard enchaîné

mercredi 27 juin 2018

## En toute simplicité...

**F**RANÇOISE NYSSSEN ne devrait pas être ministre de la Culture, mais de la simplification administrative ! Comme « Le Canard » l'a révélé la semaine passée, l'ancienne patronne des éditions Actes Sud et son mari, Jean-Paul Capitani, ont, sept ans durant, aménagé et agrandi leurs boutiques et bureaux dans le secteur sauvegardé d'Arles sans s'embarrasser des règles les plus élémentaires d'urbanisme, de sécurité et de protection du patrimoine. Et c'est à cette championne de la simplification que revient aujourd'hui la tâche ingrate de faire appliquer la loi dans toute sa rigueur. Rude mission !

De nouveaux documents sont tombés dans le bec du Palmipède. Ils montrent comment le couple Nyssen-Capitani s'est affranchi à

tour de bras (d'honneur) des multiples courriers de remontrance envoyés par la mairie d'Arles et par l'architecte des Bâtiments de France.

Après avoir courageusement rejeté, la semaine dernière, toute la responsabilité sur son époux, la ministre de la Culture a aussi simplifié sa communication, sur les conseils de Matignon et de l'Elysée (qui ne désespèrent pas de sauver le soldat Nyssen). Plus un mot dans les médias, des apparitions publiques réduites au strict minimum... Il faut dire que toute intervention de la ministre en matière de patrimoine risquerait de déclencher un accès de commisération ou une avalanche de sarcasmes – voire les deux. Etre reconnu à sa juste valeur n'est jamais simple...



## Petite chronologie arlésienne

● 17 MAI 2011 : visite de la commission de sécurité au Méjan, qui héberge les bureaux d'Actes Sud et ses commerces associés. Elle constate des travaux illégaux et, vu la dangerosité des lieux, donne un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation. Sans suite.

● 5 OCTOBRE 2011 : lettre du maire d'Arles, Hervé Schiavetti, conviant Jean-Paul Capitani, le mari de Françoise Nyssen, à une réunion sur la mise en sécurité du Méjan. Résultat : aucun.

● 11 OCTOBRE 2011 : courrier de la mairie déplorant la destruction sans autorisation de l'ancienne porte du cinéma. Il reste sans effet.

● 7 NOVEMBRE 2012 : nouvelle lettre d'alerte du maire sur la sécurité au Méjan. En vain.

● 2 MAI 2013 : début des travaux de surélévation réalisés rue du Docteur-Fanton – en toute illégalité et sans respecter les pres-

criptions de l'architecte des Bâtiments de France (ABF). La librairie, elle, est passée en douce de 180 à 636 m<sup>2</sup>... Cause toujours !

● 27 NOVEMBRE 2014 : courrier de l'ABF à Capitani pour dénoncer cinq infractions supplémentaires (*voir ci-contre*). Bilan : nada !

● 10 JANVIER 2015 : rédaction par les services municipaux d'un projet de lettre dénonçant d'autres travaux illégaux menés sur l'ancienne église Saint-Martin et annonçant la saisie du procureur. A la dernière minute, le maire renonce à l'envoyer. Dégonflé !

● 19 JANVIER 2018 : nouvelle réunion de la commission de sécurité. Qui constate que les proprios sont pris d'une soudaine fringale de mise aux normes depuis l'entrée de Nyssen au gouvernement ! Les travaux de sécurité devraient – en principe – être engagés d'ici peu. Mais toujours rien pour réparer les atteintes au patrimoine...